

COMMUNE DE SAINT SERVIN DU BOIS
Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 27mai 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 27 mai 2015 à 19 h en Mairie de Saint Servin du Bois.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Marc HIPPOLYTE, Pascale FALLOURD, Anne-Marie LALLEMENT, René PAULUS , Bernard BOUILLER, Gilbert BROCHOT, Martine BOYER, Marie-Yvonne DAKOWSKI, Jean-Claude DUFOUR, Franck LAFAY, Christelle MALTAVERNE, Nadine PALERMO, Jean-Claude PIERRAT, Evelyne REGNIAUD, Mickaël SERRIERE,

POUVOIRS : Jean-Luc DRUOT donne pouvoir à René PAULUS, Arlette VOISIN donne pouvoir à Pascale FALLOURD, Catherine GRANDIN donne pouvoir à Nadine PALERMO,

EXCUSE : Philippe DESBROSSES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine PALERMO.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE remercie le personnel administratif de la Commune. En effet, les agents ont permis la continuité du service durant le recrutement de la nouvelle secrétaire générale des services.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE rappelle au Conseil Municipal, l'importance que la Commune soit représentée à l'extérieur et également que les commissions fonctionnent.

Après qu'Audrey MINOT, la nouvelle secrétaire générale des services, se soit présentée à l'ensemble des conseillers, Pascale FALLOURD, 1^{ère} adjointe, chargée de l'enfance jeunesse propose aux conseillers de faire un tour de table.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la dernière séance
- Dossiers en cours
- Travaux en cours
- Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 21 avril 2015 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - DOSSIERS EN COURS

- Vote des subventions

Bernard BOUILLER, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal la question des subventions qui pourraient être attribuées aux associations pour l'année 2015.

Il rappelle que la Commission des Finances a engagé depuis le début du mandat un travail de fond sur les aides directes (subventions) et indirectes (mise à disposition de moyens matériels et humains) apportées par la commune aux différentes associations. L'objectif de la commission est d'apprécier le plus justement possible le concours de la collectivité en ce domaine afin de définir et de proposer au conseil municipal une ligne directrice qui réponde aux besoins du monde associatif et de l'environnement local tout en préservant les contraintes du budget communal. L'adjoint regrette que les travaux n'aient pu aboutir avant ce conseil. Certaines associations

peuvent attendre le versement de subventions pour alimenter leur trésorerie. C'est pourquoi il propose que l'attribution 2015 soit faite selon la ligne adoptée en 2014, étant précisé que :

- Le crédit voté au budget 2015 a été arrêté à 8.787€, montant des attributions 2014 diminué du transfert sur la ligne « Attribution de compensation à la CCM » des aides apportées antérieurement à l'association AGIRE et à l'OTCM (Office de tourisme Creusot Montceau).
- Maintien de la subvention en direction de l'USSS compte tenu de sa forte implication sur le territoire notamment en direction des jeunes.
- Révision de certaines aides extérieures
- Soutien à l'OMS et à l'OMC

Le maire, Jean-Marc HIPPOLYTE exprime sa volonté de transparence et donc de mettre en place des critères pour l'attribution des subventions.

Bernard BOUILLER, adjoint aux finances, présente le tableau de répartition des subventions aux associations comme suit :

Attribution des subventions aux associations

Année 2015

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| USSS | 3 250,00 | 3 250,00 | 3 250,00 |
| Tennis Club | 460,00 | 414,00 | 400,00 |
| OMS | 1 000,00 | 0,00 | 400,00 |
| Amicale des pêcheurs | 115,00 | 103,50 | 70,00 |
| Rugby Club St Firmin St Sernin Le Breuil | 320,00 | 288,00 | 250,00 |
| | | | |
| DDEN Creusot Montceau | 40,00 | 20,00 | 20,00 |
| PEP 71 | 115,00 | 0,00 | 0,00 |
| Prévention routière | 120,00 | 120,00 | 100,00 |
| ADESS | 285,00 | 286,50 | 277,00 |
| AAPPMA Les amis du Mesvrin | 62,00 | 50,00 | 40,00 |
| | | | |
| AGIRE | 837,00 | 848,00 | 0,00 |
| Solidarités Services | 150,00 | 90,00 | 80,00 |
| Les Papillons Blancs | 290,00 | 140,00 | 100,00 |
| Amicale des donneurs de sang | 175,00 | 157,50 | 150,00 |
| Croix Rouge française | 120,00 | 0,00 | 0,00 |
| Amicale de la Tour | 335,00 | 0,00 | 0,00 |
| | | | |
| OMC | 3 300,00 | 2 100,00 | 2 000,00 |
| OTCM | 369,00 | 330,30 | 0,00 |
| Ecole de musique Arpège | 460,00 | 414,00 | 350,00 |
| Comité des fêtes | 385,00 | 346,50 | 300,00 |
| Amis de St Sernin | 412,00 | 370,80 | 300,00 |
| Amicale des St Sernin | 200,00 | 0,00 | 0,00 |
| ARESS | 451,00 | 405,90 | 300,00 |

| | | | |
|-------------------------------------|-----------|-----------|----------|
| Mémoire fruitière | 300,00 | 270,00 | 200,00 |
| Syndicat initiative (fleurissement) | 330,00 | 295,00 | 200,00 |
| | | | |
| | 13 881,00 | 10 300,00 | 8 787,00 |
| | | | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les subventions 2015 comme présentées ci-dessus.

- Tarifs de l'accueil en centre de loisirs de Saint Sernin du Bois - Vacances d'été 2015

Pascale FALLOURD, 1^{ère} adjointe, chargée de l'enfance jeunesse, informe le Conseil Municipal de la préparation du centre de loisirs prévu cet été.

Compte tenu des directives de la CAF imposant un barème encadré en fonction du quotient familial, non modifié au 1^{er} janvier 2015, Pascale FALLOURD, 1^{ère} adjointe, chargée de l'enfance jeunesse, propose d'appliquer les tarifs suivants aussi bien pour les enfants de la Commune que les enfants extérieurs, afin que la Commune puisse prétendre à la prestation de la CAF :

TARIF ENCADRE POUR UNE JOURNEE AVEC RESTAURATION

| Tranches | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
|--------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| Quotient Familial | 0-500 | 501-600 | 601-655 | 656-720 | 721-810 | 811 et + |
| Tarif | 6.00 € | 7.20 € | 8.64 € | 10.37 € | 12.44 € | 14.93 € |

Une réduction de 10% (par enfant) sera accordée à partir du 2^{ème} enfant inscrit pour les familles de la Commune.

Il est précisé que les tarifs ci-dessus sont fixés pour une journée avec restauration sachant que les formules proposées ne changent pas (forfait 4 jours ou forfait 5 jours).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les tarifs ci-dessus pour les vacances d'été 2015.

- Convention centre de loisirs - été 2015

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE informe le Conseil Municipal que la Commune de Saint Sernin du Bois accueille pendant les vacances scolaires d'été des enfants dont les parents résident sur la Commune de Saint Firmin.

Afin de proposer un service de centre de loisirs aux enfants de la Commune de Saint Firmin aux mêmes tarifs que les enfants de Saint Sernin du Bois, il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention avec la Commune de Saint Firmin afin de couvrir le reste à charge subit par la Commune de Saint Sernin du Bois.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE présente le mode de calcul de ce reste à charge et précise que si des enfants dont les parents résident dans des Communes extérieures souhaitent fréquenter le CLSH, une convention sera signée au préalable avec ces Communes tout en restant dans la capacité d'accueil du centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de signer une convention avec la Commune de Saint Firmin et autorise le Maire à la signer.

- Convention subvention accueil de loisirs avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Pascale FALLOURD, 1^{ère} adjointe, chargée de l'enfance jeunesse, explique au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) contribue au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants. Le Conseil d'Administration de la CAF a décidé de modifier les modalités d'attribution de la subvention « réduction tarifaire » afin d'en faciliter la gestion aussi bien pour les gestionnaires d'équipements que pour la CAF.

Le versement de cette subvention locale s'accompagne de l'exigence de la mise en place d'un barème des tarifs encadrés (adopté à l'unanimité ci-dessus) et de la signature entre la CAF et la Commune de Saint Sernin du Bois d'une convention d'objectifs et de financement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales.

- Crédits scolaires - Année 2015

Bernard BOUILLER, adjoint aux finances, présente les crédits scolaires 2015 en gardant comme base de calcul les effectifs au 1^{er} janvier de l'année. Il informe le Conseil Municipal des crédits (Ecole, Classe, Elève) et des frais directement pris en charge par la Commune comme les abonnements à internet ou les crédits photocopies. Concernant le crédit élève (maternelle et primaire), la Commune paiera les factures induites par les projets à hauteur de 1534€ pour l'école primaire et de 858€ pour l'école maternelle.

Bernard BOUILLER, adjoint aux finances, précise que le crédit pour le matériel pédagogique et l'achat de fourniture est un crédit global mis à disposition des enseignants sous la responsabilité de la directrice d'école.

Il présente le tableau de répartition des crédits scolaires comme suit :

CREDITS SCOLAIRES ANNEE 2015

| | | ECOLE JACQUES PREVERT | | | ECOLE ANNE FRANK | | |
|---|---|---------------------------|--------------------|---------------------|---------------------------|--------------------|---------------------|
| | | Effectif au 01/01/2015 | Crédit unitaire | Montant attribué | Effectif au 01/01/2015 | Crédit unitaire | Montant attribué |
| CREDIT ECOLE | Téléphone - pharmacie - timbres - abonnement - frais d'élections - frais de bureau | 1 | 710,00 € | 710,00 € | 1 | 1 015,00 € | 1 015,00 € |
| CREDIT CLASSE | Matériel pédagogique - livret scolaire | 5 | 203,00 € | 1 015,00 € | 3 | 203,00 € | 609,00 € |
| CREDIT ELEVE | Cahiers - livres - petites fournitures | 118 | 36,50 € | 4 307,00 € | 66 | 36,50 € | 2 409,00 € |
| TOTAL DU CREDIT GLOBALISE | à disposition des enseignants sous la responsabilité de la directrice | | | 6 032,00 € | | | 4 033,00 € |
| CREDIT ELEVE | Prise en charge des factures concernant les projets | 118 | 13,00 € | 1 534,00 € | 66 | 13,00 € | 858,00 € |
| ABONNEMENT INTERNET | Prise en charge directe par la commune | 12 | 38,46 € | 461,52 € | 12 | 21,00 € | 252,00 € |
| CREDIT PHOTOCOPIES | Prise en charge directe par la commune | 5 | 10.000 copies | 788,10 € | 3 | 5.000 copies | 236,40 € |
| TOTAL DU CREDIT ATTRIBUE POUR 2015 | | | | 8 815,62 € | | | 5 379,40 € |

Bernard BOUILLER, adjoint aux finances, précise que les crédits attribués auparavant (jusqu'en 2013) à la coopérative scolaire sous forme de subvention sont désormais pris en charge directement par la Commune en fonction des projets présentés.

Après avoir pris connaissance du montant des crédits de fonctionnement par école et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les crédits scolaires inscrits pour l'année 2015.

- Marché public pour le transport scolaire

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE rappelle au Conseil Municipal que le marché public pour le transport scolaire arrive à terme le 31 août 2015.

Il convient donc aujourd'hui de lancer un marché public en procédure adaptée pour le transport scolaire à compter du 1^{er} septembre 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer un marché public en procédure adaptée pour le transport scolaire et autorise le Maire à signer les pièces de la consultation.

- Consultation pour le diagnostic des bâtiments communaux - Agenda d'accessibilité programmé

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour le diagnostic des bâtiments communaux afin d'établir l'agenda d'accessibilité programmé (ADAP).

Il précise que l'ADAP devra être établi pour le 28 septembre 2015.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE rappelle que l'école maternelle, le restaurant scolaire, la mairie, le cabinet médical, l'épicerie sont des bâtiments communaux conformes en terme d'accessibilité. Toutefois, il reste d'autres locaux comme la salle polyvalente ou la salle Pierre Boyer à mettre en conformité avec la réglementation.

Un travail en amont avec l'Agence Technique Départementale (ATD) a été fait concernant l'école élémentaire. Un diagnostic sur l'accessibilité de ce bâtiment et un programme de travaux ont été établis. Par conséquent, une consultation ne sera pas nécessaire pour ce bâtiment. Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE présente les travaux qui seront nécessaires pour la mise en accessibilité de l'école élémentaire ainsi que l'estimation en résultant. Il propose de solliciter la réserve parlementaire pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de lancer une consultation pour le diagnostic des bâtiments communaux ;
- Autorise le Maire à signer les pièces afférentes à la réalisation de cette consultation

- Vente de parcelles au lieu-dit « Le Gros Bois », allée des Mésanges

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE présente au Conseil Municipal le projet de mettre à la vente 5 lots de parcelles constructibles selon le plan de Madame LAUBERAT, géomètre expert. La Commune souhaite vendre ces parcelles à 30 euros TTC/m².

Il est précisé que le raccordement aux réseaux sera à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre en vente les 5 parcelles au lieu-dit « Le Gros Bois », allée des Mésanges.

- Rétrocession d'une parcelle de l'OPAC

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du parking à proximité du cabinet dentaire. Afin de permettre la réalisation de ce projet, la Commune demande à l'OPAC la rétrocession d'une partie de la parcelle AD199 à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander à l'OPAC la rétrocession d'une partie de la parcelle AD199.

II - TRAVAUX EN COURS

René PAULUS, adjoint aux travaux, fait le tour des travaux réalisés sur la Commune depuis le dernier Conseil Municipal notamment la fin des travaux relatif au réseau d'eau usée prévue pour le 15 juin 2015.

III - QUESTIONS DIVERSES

Mise à disposition de la coordinatrice Enfance-jeunesse, agent de la Commune de Saint Sernin du Bois auprès de la Mairie de Saint Firmin

Pascale FALLOURD, 1^{ère} adjointe, chargée de l'enfance jeunesse, informe le Conseil Municipal de la mise à disposition de la coordinatrice Enfance-jeunesse à la Mairie de Saint Sernin du Bois, auprès de la Commune de Saint Firmin pour l'appui à la rédaction de leur PEDT.

Cette mise à disposition se fait dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Pascale FALLOURD, 1^{ère} adjointe, chargée de l'enfance jeunesse, précise que cette mise à disposition se fait dans la limite de 150 heures jusqu'au 15 juillet 2015 et qu'une contre partie financière est demandée à la Commune de Saint Firmin au regard du nombre d'heures qui sera effectué par l'agent pour le compte de Saint Firmin.

Point boulangerie

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE informe le Conseil Municipal sur l'avancement de la boulangerie

Il est précisé que la boulangerie sera labélisée « bannette » et que le projet suit sont cours.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE remercie le comité des fêtes de leur compréhension concernant le choix de la Commune d'utiliser les locaux communaux pour le projet de la boulangerie. En effet, cela a permis de commencer les travaux plus rapidement que prévu.

Ecole maternelle

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE informe le Conseil Municipal que des bandes antidérapantes ont été commandées afin de sécuriser les lames en bois à l'école maternelle. Les bandes seront posées pendant les vacances scolaires de cet été.

Fête de la musique

Pascale FALLOURD, 1^{ère} adjointe, chargée de l'enfance jeunesse, informe le Conseil Municipal que la fête de la musique aura lieu le vendredi 19 juin 2015 à 18 heures et annonce le programme des festivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Jean Marc HIPPOLYTE